

Préambule de la Constitution genevoise

Le peuple de Genève,

- *reconnaisant de son héritage humaniste, spirituel, culturel et scientifique, ainsi que de son appartenance à la Confédération suisse,*
- *convaincu de la richesse que constituent les apports successifs et la diversité de ses membres,*
- *résolu à renouveler son contrat social afin de préserver la justice et la paix, et à assurer le bien-être des générations actuelles et futures,*
- *attaché à l'ouverture de Genève au monde, à sa vocation humanitaire et aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme,*
- *déterminé à renforcer une république fondée sur les décisions de la majorité et le respect des minorités,*
- *dans le respect du droit fédéral et international,*

adopte la présente constitution.

F
I
L
E
N
A
M
E

\
P

C
:
\
U